

CRT : l'innovation des PME, les PME de l'innovation

Les CRT, centres de ressources technologiques, exercent depuis plus de 20 ans leurs missions de recherche appliquée et de transfert de technologie au service des entreprises, et tout particulièrement des PME.

Le label de CRT, délivré par le Ministère de la Recherche, valide le respect d'un cahier des charges tourné vers le professionnalisme des services et le développement de l'activité des entreprises. Il mériterait d'être plus soutenu et promu par l'État, qui multiplie depuis plus de 10 ans les initiatives pour favoriser le rapprochement entre recherche et entreprise.

Les CRT sont des **organisations de recherche sous contrat** (l'équivalent des CRO, contract research organization, au plan international), **focalisées sur les PME.**

Le plus souvent organisations sans but lucratif, ces structures de petite taille (20 à 30 salariés en moyenne) sont elles-mêmes organisées comme des PME et parlent le même langage que les chefs de petites et moyennes entreprises.

Les points forts des CRT, au service du développement économique, sont :

- **Des projets exclusivement pilotés par la demande des entreprises et/ou des filières**
- **Une focalisation sur la recherche appliquée, la recherche technologique**
- **Un objectif d'application, impliquant une phase de transfert et de formation**
- **Une garantie de confidentialité.**

Il existe environ 70 CRT en France, qui couvrent l'ensemble des secteurs d'activité : agriculture, agroalimentaire, bâtiment, emballage, mécanique, matériaux etc.

Le label CRT est accordé par le Ministère de la Recherche, qui confie à l'AFNOR l'évaluation des structures candidates. Les CRT doivent respecter une **charte de déontologie et de confidentialité** édictée par le Ministère, et sont réévalués tous les trois ans.

Les points clés du cahier des charges du label portent sur **le niveau de compétence, le type de service proposé et le professionnalisme**. Certains critères font l'objet de seuils, en dessous desquels le label n'est pas accordé ou renouvelé.

Le niveau de compétence :

Les CRT doivent attester de **moyens humains de haut niveau** et possédant une **double culture recherche-entreprise** (docteurs, ingénieurs, techniciens expérimentés). Ils doivent également disposer de **moyens techniques et scientifiques performants** dans leur domaine d'activité. Par ailleurs, afin d'assurer un ressourcement efficace des compétences, ils doivent disposer de liens formalisés avec la recherche académique et montrer une capacité de **veille technologique**. **L'appartenance aux réseaux régionaux et nationaux** dans leur domaine technique et la rencontre régulière de centres de compétences (autres instituts techniques, recherche publique...) sont également attendus par le label.

L'activité :

Les CRT doivent prouver une **activité soutenue de prospection et d'écoute des entreprises**. Leur activité de prestation et d'accompagnement de projets d'innovation doit faire une large part aux PME et les prestations sur mesure, répondant précisément aux besoins des entreprises, doivent occuper une place centrale de l'activité. Il leur est également demandé d'organiser des journées de diffusion technologique : démonstrations de nouvelles technologies, séminaires, colloques, ateliers, formations...

Le professionnalisme :

Les prestations doivent donner lieu à un contrat précisant les moyens mis en œuvre, le coût, le délai de réalisation, la confidentialité et la gestion de la propriété intellectuelle. Une offre claire de services est exigée (plaquette, site internet...).

L'interaction avec l'entreprise doit nécessairement inclure une écoute et analyse du besoin, une proposition technique précise et chiffrée (devis), une information sur les aides publiques auxquelles l'entreprise peut prétendre, et un accompagnement au terme du projet vers le développement et l'industrialisation du produit ou du procédé.

Les CRT doivent également démontrer la qualité de leurs prestations par un contrôle des résultats, un processus d'autoévaluation, une mesure de la satisfaction de leurs clients. Une certification qualité de type ISO 9001 est également encouragée.

Un besoin de soutien national

La plupart des CRT disposent d'**équipes expérimentées et aguerries aux contraintes de l'innovation** : prise en compte de l'ensemble des contraintes économiques, réglementaires, concurrentielles, technologiques, de propriété intellectuelle... Leur parcours est jalonné de success stories et leur haut niveau de financement privé atteste de leur adéquation aux attentes des entreprises.

Ces structures ont un **niveau moyen de financement privé de 60 %**, le reste se partageant entre projets publics et subvention. En Allemagne, la recherche appliquée des Fraunhofer, qui regroupent plus de 20000 collaborateurs, est soutenue à plus de 60 % sur fonds publics ([voir billet sur les Fraunhofer](#)).

Malheureusement, ce label national est peu connu, et très peu de moyens sont consacrés à sa promotion, par rapport aux autres instruments de l'innovation (pôles de compétitivité, Instituts Carnot, SATT etc.) La conséquence en est que les CRT n'apparaissent pas dans les rapports

nationaux sur l'innovation. L'État en a pris conscience et une **réflexion est engagée par le Ministère de la Recherche pour valoriser et promouvoir ce label.**

De même, les CRT ne peuvent faire bénéficier à leurs clients du CIR à 200 %, aujourd'hui accessible aux clients de la recherche publique et à de plus en plus d'instituts techniques, ce qui entraîne une préjudiciable distorsion de concurrence.

Les CRT sont réunis au sein de l'[AFCRT](#), **Association Française des CRT**, qui tente de mettre en valeur l'action des CRT, avec des moyens publics très limités.

Crédits photos :

Progresso e Civiltà : © *hurca - Fotolia*

Positionnement des CRT : ©*Vegenov*

Activité des CRT : ©*Vegenov*

Pictos : ©*Vegenov*